BÉGARD
dynamique & solidaire

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

SG/RM 137 – 10/26

Le 27 OCT. 2026

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUE DE GUINGAMP LE 23 NOVEMBRE 2026, DE 14H00 A 17H00

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,
Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement rue de Guingamp le 23 novembre 2026 pour une visite technique sur le pylône, avec stationnement d'une nacelle, de l'entreprise Opérations + Maintenance, au droit du n° 17.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'intervention devra être signalée en amont par des panneaux "travaux" et chaussée rétrécie, correctement positionnés, conformément à la réglementation en vigueur, pendant la durée des opérations le 23 novembre 2026, de 14h00 à 17h00, en fonction des besoins du demandeur.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise Opérations + Maintenance de Sainte Luce sur Loire (44) est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- GPA,
- MJC,
- L'entreprise Opérations + Maintenance.

Pour le maire, par délégation
L'adjoint au maire

Le Maire

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)

Olivier PICART